

Interpellations policières, gardes à vue : la réponse du gouvernement aux lycéens est inadmissible !

La FNEC FP-FO condamne avec la plus grande fermeté l'interpellation par les forces de l'ordre du président de la FIDL, Sacha HALGAND, le mercredi 5 mai. Il a été interpellé alors qu'il manifestait devant le lycée Saint-Exupéry à Mantes-la-Jolie pour dénoncer les choix du ministre dans la gestion de la situation sanitaire et quant aux examens. Cette arrestation a empêché Sacha Halgand de se rendre au rassemblement organisé l'après-midi par des organisations de lycéens et parents d'élèves devant l'Assemblée nationale.

Ce même jour des lycéens mobilisés ont été confrontés à un important déploiement des forces de l'ordre devant des établissements, source de provocations et d'incidents. Des jeunes ont été placés en garde à vue.

La FNEC FP-FO n'accepte pas que la seule réponse aux lycéens mobilisés soit la répression, comme lors des grèves contre les E3C.

Le ministre doit répondre au constat que fait la FIDL et qui est largement partagé : *« Les lycéens font face à de très fortes inégalités d'apprentissage selon les classes, les établissements et le milieu sociale et ce d'autant plus qu'ils ont été confrontés à un manque d'accompagnement pédagogique du fait de la tenue de cours en distanciel ou en demi-groupes. Cette situation n'a évidemment pas permis d'aborder la période des examens dans des conditions sereines. »*

Il est urgent que le Ministre entende les inquiétudes légitimes des lycéens qui doivent se présenter aux examens dans des conditions de préparation incomplètes et inégalitaires. Les mesures d'ajustement annoncées tardivement par le Ministre ne règlent pas le problème cette inégalité.

Les lycéens ont besoin d'être rassurés quant à leur avenir, ils ont besoin de l'abrogation de Parcoursup, ils ont besoin de professeurs, de salles de cours, de bonnes conditions d'études et de travail, pas de garde à vue.

La FNEC FP-FO exige que le ministre prenne ses responsabilités pour permettre à chaque élève d'accéder à une qualification reconnue nationalement et à la filière post-baccalauréat de son choix.

à Montreuil, le 6 mai 2021